

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du lundi 19 novembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. TRAHARD et M. BORDAT

Convocation envoyée le 12 novembre 2012

Publié le 20 novembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 5

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	Mme Louise BORSATO
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Christine MASSU,
M. Jean-Patrick MASSON,	M. Mohamed BEKHTAOUI,	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA,	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN,	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT,	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL,	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE,	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND,	M. Jean-Claude GIRARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT,	Mme Hélène ROY,	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD,	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD,	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY,	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD,
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE,	
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE,
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire pour 2013

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2013

D) LE CONTEXTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

- le Projet de Loi de Finances 2013 et le Projet de loi de programmation des finances publiques fixent le niveau de participation des collectivités locales au redressement des comptes publics : le PLF pour 2013 confirme l'objectif de déficit de 4,5% à fin 2012, et fixe les modalités d'un effort budgétaire de 30 milliards d'euros afin de ramener le déficit public à 3% du PIB à fin 2013, qui se répartit comme suit :

- 10 milliards d'euros d'économies sur le budget de l'Etat
- 15,8 milliards d'euros de mesures en recettes, le solde étant présenté dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Dans ce projet de loi de finances, les dépenses de l'Etat sont stables en valeur par rapport à la loi de finances 2012, ce qui nécessite un programme d'économies de 10 milliards d'euros pour assurer le financement des priorités du gouvernement (jeunesse, emploi, justice et sécurité) pour 1 milliards d'euros et freiner la progression des dépenses à périmètre constant (sous l'effet de l'inflation, du GVT...) pour 9 milliards d'euros.

Les collectivités locales sont appelées à hauteur de 400 millions d'euros dans ce périmètre d'économies, via la stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat (50,5 milliards d'euros). Les dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle reste stables par rapport à 2012 (3,8 milliards d'euros). En revanche, le FCTVA, qui reste exclu de l'enveloppe normée, progresse de 120 millions d'euros.

Au-delà de la poursuite de la stabilité en valeur de l'enveloppe normée pour 2013, le projet de loi de programmation des finances publiques 2012-2017 fixe un objectif d'équilibre du solde structurel des comptes publics dès 2016, et une réduction du poids de la dette à 80% du PIB en 2017. Il programme ainsi une réduction de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015 des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, dont les modalités de répartition seront déterminées en association avec les collectivités.

Enfin, les collectivités locales, en tant qu'employeurs, sont également appelées au redressement des comptes sociaux, via l'augmentation des cotisations à la CNRACL, à hauteur de 1,35 points en 2013 et en 2014, cette mesure générant une recette supplémentaire de 630 millions d'euros en 2013.

- le financement de la péréquation : ce volet du Projet de Loi de finances impactera le budget du Grand Dijon à deux niveaux :

- les mesures de financement de la "péréquation verticale" : au sein de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités locales, la DGF progresse de 119 M€ afin de financer une croissance de 9% de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale. Variables d'ajustement de l'enveloppe normée, les compensations fiscales sont prévues en baisse de 13,7%. Pour le bloc communal, des ajustements complémentaires seront nécessaires pour financer l'évolution démographique et le développement de l'intercommunalité : des choix seront faits par le Comité des Finances Locales quant aux modes de financement, à fixer entre baisse supplémentaire des compensations fiscales, baisse de la compensation "part salaires" et baisse de la dotation " complément de garantie" de la DGF.

- l'évolution du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales : le Projet de Loi de Finances pour 2013 confirme le rythme de montée en puissance du FPIC, instauré en 2012 :

ainsi, les ressources prélevées et redistribuées par ce fonds devraient passer de 150 millions d'euros en 2012 à 360 M€ en 2013. Le PLF prévoit cependant un certain nombre de mesures d'ajustement du FPIC : prise en compte du revenu par habitant à hauteur de 20% dans les critères de calcul du prélèvement des collectivités contributrices, prise en compte exclusive du Coefficient d'Intégration Fiscale pour fixer la part revenant à l'EPCI dans le prélèvement du territoire, relèvement du plafonnement du prélèvement de 10 à 11%... Ces différents paramètres devraient faire l'objet de débats et d'ajustements lors de l'examen parlementaire.

- l'évolution du financement des investissements locaux : à l'issue de la crise bancaire, la raréfaction du crédit aux collectivités territoriales se confirme, et se manifeste par différents facteurs : baisse des volumes accordés, forte restriction sur les financements à court terme (lignes de trésorerie...), disparition des emprunts de durée longue (au-delà de 20 ans), niveau toujours très élevé des marges. De nouveaux acteurs du financement des collectivités se mettent en place progressivement (la Banque Postale a mis en oeuvre son offre court terme mi-2012), mais les enveloppes exceptionnelles de la Caisse des Dépôts ont encore joué un rôle important cette année. La question des moyens de financement des grands équipements reste aujourd'hui entière, dans l'attente de la création d'une Agence de Financement des Collectivités.

Le Grand Dijon a mis en oeuvre depuis 2010 une stratégie donnant la priorité à la sécurisation des programmes d'investissement de la collectivité : ainsi, les mobilisations d'emprunt ont été réalisées selon les opportunités du marché plutôt que d'après les besoins de trésorerie. Cette mobilisation anticipée des emprunts se traduit par un important excédent à reporter (de l'ordre de 30 millions d'euros à fin 2012 sur le budget principal) qui, s'il a un coût en terme de frais financiers, permet de garantir le financement du programme d'investissement 2013 en dépit de la conjoncture bancaire. Le taux moyen de la dette reste faible (2,65% à ce jour), compte-tenu du niveau bas des taux variables, et des très bonnes conditions de marge obtenues sur le financement du tramway.

II) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2013

Le volume global des dépenses d'équipement devrait s'établir à environ 100 millions d'euros en 2013, contre 210 millions d'euros au budget primitif 2012.

Cette baisse s'explique en premier lieu par l'achèvement de la réalisation du tramway (programme d'investissement d'environ 50 millions d'euros sur le budget annexe des transports en 2013, contre 154 millions d'euros au budget primitif 2012), et également par l'achèvement du versement de participations financières importantes, notamment pour la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, aboutissant à un volume de dépenses d'équipement d'environ 45 millions d'euros sur le budget principal (contre 52,5 M€ au budget primitif 2012).

Les axes majeurs seront les suivants :

- Déplacements : 50 M€ de crédits pour les soldes de marchés tramway et les opérations connexes, la participation au financement du contrat de partenariat public-privé sur les bus hybrides, des acquisitions de minibus, les opérations diverses sur le réseau de bus (aménagements d'arrêts et d'accessibilité, études sur la mobilité) et les aménagements "vélo" (arceaux, interventions sur stations Velodi...).

- Habitat et politique de la ville : 19 M€ d'investissements sont prévus pour le soutien à la production et à la réhabilitation de logements, la poursuite de la convention ANRU, et la participation à la reconstruction du centre Sadi-Carnot.

- Environnement : un programme de 11 M€ est prévu pour les dépenses de gros entretien et renouvellement sur les équipements communautaires (usine d'incinération, groupe turbo-alternateur, décharge, centre de tri et centre de traitement des DASRI, renouvellement du matériel de collecte), la construction de la nouvelle déchetterie, les raccordements au réseau de chaleur et les investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

- **Aménagement urbain** : 10 M€ de dépenses sont prévues pour l'achèvement de l'Esplanade Erasme, les acquisitions foncières, la participation financière à la LINO et les études de révision des PLUs des communes.

- **Développement économique** : 7 M€ de crédits sont prévus pour la rénovation de voiries dans les zones d'activités communautaires (rue Romelet ZI Longvic et Cap Nord), la requalification du Marché de Gros, et les participations financières pour les nouvelles zones d'activité et le projet Agronov.

- **Équipements culturels et sportifs** : 2,5 M€ pour l'engagement des études sur l'extension des tribunes du Stade Gaston Gérard et les fonds de concours aux communes.

III) PERSPECTIVES 2013 SUR LE FONCTIONNEMENT

- **Sur le budget principal**, l'évolution de la section de fonctionnement sera équilibrée, avec une progression des recettes légèrement supérieure à celle des dépenses, aux environs de +3%, permettant d'améliorer l'épargne brute et de stabiliser l'épargne nette par rapport au BP 2012.

- **les dotations de l'État** (DGF et compensations fiscales) sont anticipées en baisse de 1,8% par rapport au BP 2012, soit une perte de 650 K€ environ

- **les dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle** (FNGIR et DCRTP) seront stables par rapport aux montants perçus en 2012, soit 13,3 M€, conformément aux dispositions du projet de loi de finances

- **les produits fiscaux** sont prévus en hausse de près de 4%, sous l'effet de plusieurs facteurs :

- une hypothèse d'actualisation légale des bases foncières de +1,5%

- une croissance des bases physiques des "dominants" de la Cotisation Foncière des Entreprises de +2,5%, selon les informations adressées par les services fiscaux

- une stratégie de croissance régulière, mais inférieure à l'inflation, des taux sur les impôts "ménages", la CFE et la TEOM

- une hypothèse de croissance moins rapide que l'inflation du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

- **les produits des services** devraient progresser moins rapidement que les années précédentes, essentiellement sous l'effet de la nouvelle redevance perçue sur le réseau de chaleur.

Concernant les dépenses :

- le budget 2013 prendra en compte de **nouvelles actions de la Communauté** :

- nouvelle convention de soutien à l'ESC, pour 150 K€

- mise en œuvre d'une aide aux diagnostics énergétiques des communes : 150 K€

- soutien à deux nouveaux clubs sportifs suite à leur évolution en SASP.

- une augmentation de la **participation au budget annexe des transports** sera programmée, à hauteur de 1,5 M€, au vu des équilibres pluri-annuels de ce budget.

- une augmentation de 150 K€ de la participation au SDIS est prévue, pour prendre en compte l'évolution de 2% demandée par le Syndicat pour 2013

- une évolution de l'ordre de 4% des **coûts du secteur collecte et traitement** est anticipée, avec notamment une progression des charges de fonctionnement de l'usine d'incinération (progression des coûts d'élimination des mâchefers).

- des crédits d'étude (non-récurrents, mais inscrits en fonctionnement) sont prévus à hauteur de 750 K€ pour différents domaines de compétences de la Communauté : poursuite de la mise en œuvre du Plan Climat Energie, actions vélo autour du PDU, habitat et politique de la Ville.

- conformément au rythme de progression prévu par le projet de loi de finances, le montant de la **contribution du Grand Dijon au Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales** est prévu en hausse de 51 K€ en 2012 à 130 K€ en 2013.

- **les frais financiers** sont prévus en diminution de 500 K€ environ par rapport au BP 2013, sous l'effet du faible niveau actuel des taux d'intérêt.

- **Sur le budget annexe des transports** : à l'issue de la mise en service du tramway, la section de fonctionnement pour 2013 présente la nouvelle configuration du budget annexe :

- **les recettes de fonctionnement** devraient progresser de 2,5% environ, la progression de la participation du budget principal expliquant l'essentiel de cette croissance, également alimentée en 2013 par celle des redevances d'occupation du domaine public.

Les autres recettes récurrentes sont inertes : gel de la DGD transport, stabilité de la participation du Conseil général, le produit du versement transport, très sensible à la conjoncture économique, est également prévu sans progression par rapport au BP 2012 au vu des réalisations de cette année.

- **les dépenses de fonctionnement** sont anticipées en baisse de l'ordre de 0,3%, et intégreront le plein effet de la mise en service du tramway :

- intégration de **nouveaux coûts de maintenance** : entretien des espaces verts, maintenance des stations pour 1 M€ environ

- **intégration des loyers financiers des « contrats complexes »** : PPP énergie, crédit-bail rames, PPP bus hybrides pour 9 M€ environ

- d'autres postes seront en baisse à l'issue de la réalisation du projet : frais de communication, masse salariale, honoraires et frais d'indemnisation

- **les intérêts de la dette** devraient enregistrer une forte baisse de près de 2,5 M€ sous l'impact de la baisse des taux

- à l'issue de la mise en service du tramway, et conformément au contrat de délégation, **la participation au délégataire** connaîtra une forte baisse, de l'ordre de 4,5 M€ de BP à BP, sous l'effet de plusieurs facteurs : impact de la fin des frais liés à la mise en service du tramway, de la croissance de la fréquentation.

L'épargne brute devrait donc progresser d'environ 1,5 M€ sur ce budget, mais il faut souligner que, dans un contexte d'atonie économique, la participation du budget principal est la seule recette évolutive, alors que la participation au délégataire reprendra dès l'an prochain une progression au rythme des indexations (énergie, masse salariale). Le Grand Dijon poursuivra donc en 2013 la stratégie d'augmentation régulière de la participation du budget principal, au-delà du besoin budgétaire 2013, afin d'anticiper la reprise de l'effet de ciseaux sur le budget annexe des transports.

Résultats financiers :

Les équilibres financiers du budget primitif 2013 devront permettre de dégager une amélioration de l'épargne brute et de l'épargne nette consolidées du Grand Dijon, afin de poursuivre la stratégie de maîtrise de l'évolution des ratios de solvabilité malgré la croissance de l'endettement induite par la réalisation des projets structurants.

A fin 2012, l'encours de dette global du Grand Dijon devrait s'établir à environ 345 millions d'euros. Le taux de financement par emprunt des dépenses d'équipement pour 2013 est estimé à 55%. Cependant, l'excédent à fin 2012 (qui sera repris au budget supplémentaire) devrait permettre de couvrir la majeure partie du financement de l'investissement 2013, et d'anticiper ainsi une stabilité ou une faible progression (de l'ordre de 5 M€) de l'encours de dette de la Communauté à fin 2013. Ainsi, la capacité de désendettement du Grand Dijon devrait s'établir aux alentours de 8 ans en 2013, à l'issue du financement du réseau de tramway, et rester ainsi conforme aux objectifs financiers fixés par la Banque Européenne d'Investissement.

Le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013.